

Convention de formation professionnelle

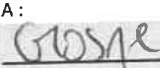
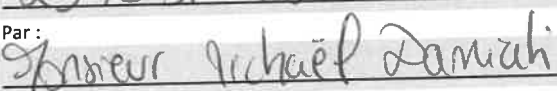
(Article L.6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

En application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle, la présente Convention de formation est conclue par et entre :

Dénomination sociale : MAIRIE DE CROSNE
(ou à défaut raison sociale ou nom) :
Forme juridique : ☐ SA ☐ SARL ☐ EURL ☐ SAS ☐ SASU ☐ SC ☐ SNC
Capital social (le cas échéant) :
☐ Administration de l'Etat ☐ Collectivité Territoriale
Autre, à savoir :
SIREN et RCS ou équivalent : 219 101 912
SIRET du siège ou équivalent : 219 101 912 00018
Adresse (siège social) : 35 Av. Jean Jaurès, 91560 Crosne
Ci-après désigné(e) par « **Client** »
D'une part

Et
Dénomination sociale : CIRIL GROUP S.A.S.
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée au capital de 3 740 000 €
SIREN : 305 163 040 R.C.S. LYON
Code APE : 6202A
Adresse (siège social) : 49 Avenue Albert Einstein – B.P. 12 074 – 69603 VILLEURBANNE CEDEX
Ci-après désignée par « **Ciril GROUP** » ou « **Prestataire** »
D'autre part

Ciril GROUP et le Client seront ci-après individuellement désignés par « **Partie** » et ensemble désignés par « **Parties** ».

Signatures	
Pour le Client	Pour Ciril GROUP
A : 	A : VILLEURBANNE
Le : 29/09/2026	Le : 29/09/2026
Par : 	Par : Monsieur Amaël GRIVEL
En qualité de : Maire de Crosne	En qualité de : Président
Dûment habilité(e) à représenter le Client aux fins des présentes Cachet et signature  Michael DAMIATI Maire de Crosne Vice-président de la Communauté d'agglomération des Yverres Val de Seine en charge de la culture	Dûment habilité à représenter Ciril GROUP aux fins des présentes Cachet et signature CIRIL GROUP 49, avenue Albert Einstein B.P. 12074 69603 VILLEURBANNE CEDEX Tél. 04 72 69 16 80 

Fait en deux exemplaires originaux, l'un remis au Client, l'autre remis à Ciril GROUP

Préambule : Le Prestataire est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration 82-6900-52-369 auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Il effectue à ce titre diverses formations en lien avec son activité d'éditeur et intégrateur de logiciels et d'hébergeur de données. Le Client a pour sa part passé une commande de formation au Prestataire, formation requérant l'établissement de la présente Convention de formation. Les formations (collectives) peuvent être exonérées de TVA sous certaines conditions.

Objet : L'objet de la présente Convention de formation est de synthétiser les modalités de réalisation de la formation commandée par le Client au Prestataire, formation détaillée ci-après. La seule conclusion de la présente Convention de formation ne constitue en rien une commande des formations auxquelles elle se référerait. Cette Convention de formation complète sans y déroger les éventuelles conditions particulières sur lesquelles se seraient accordées les Parties ainsi que les stipulations des Conditions Générales de Vente et des Conditions de Service applicables et jointes à l'offre du Prestataire.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Intitulé de l'action de formation	FC RH DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE : Gestion des cotisations aux organismes complémentaires
Organisme de formation	Ciril GROUP
Type d'action au sens de l'art. L.6313-1 du code du travail	Action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés
Objectif	Favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi et participer au développement des compétences des salariés.
Objectifs et contenu de la formation	Les objectifs et le contenu de la formation sont précisés dans le catalogue de formation de Ciril GROUP communiqué au Client.
Moyens de formation	Les moyens de formation sont précisés dans le catalogue de formation de Ciril GROUP communiqué au Client.
Public visé par la formation au sens de l'art. L.6313-3 du code du travail	Personnel en poste
Sanction	Attestation de fin de formation

MODALITES PRATIQUES

Modalité de déroulement et de suivi	Distance
Adresse du lieu de formation (si présentiel) ou moyen de connexion (si à distance)	en visio-conférence via Webex,
Durée de l'action de formation	1,00 jour(s) (6 h 30)
Date et horaire de la formation	Le 13/10/2026 de 09h00 à 17h00 (si besoin pause de 12h30 à 14h00)

PARTICIPANTS

Il est précisé que les participants aux formations continuent d'appartenir au personnel du Client. Ils restent en particulier rémunérés par leur employeur aux conditions prévues par leur contrat de travail.

N° de participant	Nom	Prénom	Statut	Fonction
1	PREAU	TRACY		responsable rémunération
2				
3				

Afin de veiller à la bonne exécution des formations, ces informations sont transmises à la société Ciril GROUP. Elles pourront être conservées jusqu'à la pleine exécution des obligations de chacune des parties puis jusqu'à 5 ans à des fins probatoires. Ce traitement est réalisé dans l'intérêt légitime de la société Ciril GROUP à assurer la bonne exécution des contrats auxquels elle est partie et à assurer sa défense en cas de contentieux ainsi que dans le cadre du respect des exigences imposées par la réglementation du travail en matière de formation (not. art. L.6353-1 et suivants du code du travail). Afin de répondre aux exigences légales imposées en matières fiscales et comptables, la durée précédente pourra être portée jusqu'à 10 ans s'agissant des informations intégrées aux contrats et aux pièces justificatives afférentes à ces derniers (bons de commandes, de livraison, de réception, facture, etc.).

La société Ciril GROUP est dotée d'un délégué à la protection des données que vous pouvez joindre en écrivant à son attention au siège de Ciril GROUP situé au 49 avenue Albert Einstein - BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE CEDEX ou par courriel à l'adresse dpo@cirilgroup.com. Conformément à la réglementation, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et à la portabilité en contactant le délégué à la protection des données de Ciril GROUP aux coordonnées précédentes. Vous pouvez également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou toute autre autorité de contrôle au sens du « Règlement Général sur la Protection des Données » en cas de réclamation.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Prix pour le 1er participant (hors taxe)	390,00 €
Prix pour le 2e participant (hors taxe)	
Prix pour le 3e participant (hors taxe)	
Remise ACPUSI	
Prix total (TTC)	390,00 €
Modalités de règlement	Sauf stipulation contraire issue de l'offre du Prestataire, la formation est facturée au service fait et payable par mandat administratif ou virement sous 30 jours date de facture.
Annulation/Report	Toute commande de formation est ferme et définitive. En cas d'annulation pure et simple de sa commande par le Client, le paiement de l'intégralité des sommes qui y sont associées reste dû. En cas de report à l'initiative du Client (J+30) à une nouvelle date validée par les deux Parties, le paiement de la moitié des sommes associées à la formation initialement planifiée reste dû, sans préjudice du paiement intégral de la formation nouvellement planifiée. En cas de report à l'initiative du Client (J-30) à une nouvelle date validée par les deux Parties, le paiement de l'intégralité des sommes associées à la formation initialement planifiée reste dû, sans préjudice du paiement intégral de la formation nouvellement planifiée.